



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2022
Français
Original : anglais

Rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés

I. Introduction

1. Le présent rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
2. La présidence du Bureau du Groupe de travail a été assurée par Mona Juul (Norvège) et la vice-présidence par un représentant du Mexique.

II. Contexte

3. Le 26 juillet 2005, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [1612 \(2005\)](#) sur les enfants et les conflits armés. Au paragraphe 8 de ladite résolution, il a décidé de créer un groupe de travail qui serait chargé d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visant à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants en violation des obligations internationales, et toutes autres informations qui lui seraient communiquées. Il a décidé également de charger le Groupe de travail de :

a) Lui recommander des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des recommandations touchant le mandat d'une opération de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit ;

b) Demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application de la résolution.

4. Le 2 mai 2006, le Groupe de travail a adopté son mandat, qui a ensuite été publié comme document du Conseil de sécurité sous la cote [S/AC.51/2007/1](#). Le 8 septembre de la même année, il a adopté une liste de possibilités d'action (modalités de travail), publiée sous la cote [S/AC.51/2007/2](#).

5. En application de la résolution [1612 \(2005\)](#), la présidence du Groupe de travail présente au Conseil, depuis 2006, des rapports périodiques sur les faits nouveaux intéressant les activités du Groupe de travail.

6. Le 9 juillet 2018, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2427 \(2018\)](#), dans laquelle il a donné des orientations générales pour la prise en compte de la protection, des droits, du bien-être et de l'autonomisation des enfants à tous les stades



du cycle des conflits et a mis l'accent sur l'importance que revêtait l'action en faveur des enfants touchés par les conflits armés pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

III. Résumé des activités du Groupe de travail

7. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a tenu 10 séances, les 1^{er} et 10 février, le 1^{er} mars, le 14 avril, le 5 mai, le 18 juillet, le 2 septembre, les 4 et 28 octobre et le 8 novembre, ainsi que 11 consultations, le 20 mai, les 1^{er} et 27 juin, le 28 juillet, le 14 septembre, les 13, 19 et 26 octobre et les 2, 10 et 30 novembre ; il a en outre mené une partie de ses travaux par correspondance.

8. À sa 95^e séance, tenue le 1^{er} février, le Groupe de travail a examiné le cinquième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République centrafricaine ([S/2021/882](#)), portant sur la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés a présenté le rapport et en a dégagé les principales conclusions, à la suite de quoi le Chargé d'affaires par intérim de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait part des vues de son gouvernement sur le rapport.

9. À sa 96^e séance, tenue le 10 février, le Groupe de travail a examiné le cinquième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants dans le contexte du conflit armé en Colombie ([S/2021/1022](#)), portant sur la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021. Présentant le rapport, la Représentante spéciale du Secrétaire général en a dégagé les principales conclusions, à la suite de quoi la Représentante permanente adjointe de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies a exposé la position de son gouvernement sur le rapport.

10. À sa 97^e séance, tenue le 1^{er} mars, le Groupe de travail a examiné le quatrième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en Iraq ([S/2022/46](#)), portant sur la période allant du 1^{er} août 2019 au 30 juin 2021. Présentant le rapport, la Représentante spéciale du Secrétaire général en a dégagé les principales conclusions, à la suite de quoi le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies a exposé la position de son gouvernement sur le rapport.

11. À la 98^e séance, tenue le 14 avril, un représentant de l'UNICEF a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général portant sur la période allant d'octobre à décembre 2021.

12. À sa 99^e séance, tenue le 5 mai, le Groupe de travail a eu un échange de vues avec le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'adoption le 25 avril, selon une procédure écrite, des conclusions sur les enfants et le conflit armé au Yémen ([S/AC.51/2022/1](#)).

13. À sa 100^e séance, tenue le 18 juillet, le Groupe de travail a adopté des conclusions sur les enfants et le conflit armé en Colombie ([S/AC.51/2022/2](#)). À la même occasion, le Groupe de travail a examiné le sixième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en Somalie ([S/2022/397](#)), portant sur la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021, qui a été présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Le Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies a également pris la parole devant le Groupe de travail.

14. À sa 101^e séance, tenue le 2 septembre, le Groupe de travail a adopté des conclusions sur le sort des enfants touchés par le conflit armé en Iraq ([S/AC.51/2022/3](#)).

15. À sa 102^e séance, tenue le 4 octobre, le Groupe de travail a examiné le sixième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé aux Philippines ([S/2022/569](#)), qui porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021. Présentant le rapport, la Représentante spéciale du Secrétaire général en a dégagé les principales conclusions, à la suite de quoi le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies a exposé la position de son gouvernement afghan sur le rapport. À la même occasion, le Groupe de travail a examiné le troisième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Nigéria ([S/2022/596](#)), portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, qui a été présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Un représentant du Nigéria a également pris la parole devant le Groupe de travail.

16. À sa 103^e séance, tenue le 28 octobre, le Groupe de travail a examiné le septième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Soudan ([S/2022/627](#)), qui porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021. Présentant le rapport, la Représentante spéciale du Secrétaire général en a dégagé les principales conclusions, à la suite de quoi le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a exposé la position de son gouvernement sur le rapport.

17. À la 104^e séance, tenue le 8 novembre, un représentant de l'UNICEF a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général portant sur la période allant d'avril à juin 2022. À la même occasion, le Groupe de travail a examiné le huitième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République démocratique du Congo ([S/2022/745](#)), portant sur la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, qui a été présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies a également pris la parole devant le Groupe de travail.

18. À sa 105^e séance, tenue le 19 décembre, le Groupe de travail a adopté les conclusions sur la question des enfants et du conflit armé aux Philippines ([S/AC.51/2022/4](#)), en République centrafricaine ([S/AC.51/2022/5](#)), au Soudan ([S/AC.51/2022/6](#)) et en République démocratique du Congo ([S/AC.51/2022/7](#)).

19. Suite à l'adoption des conclusions susmentionnées, le Groupe de travail a publié sept déclarations publiques sous forme de communiqués de presse du Conseil de sécurité, contenant des messages relatifs au Yémen ([SC/14881](#)), le 5 mai, à la Colombie ([SC/14977](#)), le 20 juillet, à l'Iraq ([SC/15017](#)), le 2 septembre, et aux Philippines ([SC/15148](#)), à la République centrafricaine ([SC/15149](#)), au Soudan ([SC/15150](#)) et à la République démocratique du Congo ([SC/15151](#)), le 19 décembre.

20. En 2022, compte tenu des conclusions qu'il avait adoptées, le Groupe de travail a adressé 10 communications à 12 États Membres et autres acteurs intéressés.

IV. Appui administratif et technique du Secrétariat

21. La Division des affaires du Conseil de sécurité a fourni un appui d'ordre administratif et technique à la présidence et aux membres du Groupe de travail. Elle a organisé des réunions d'information à l'intention des nouveaux membres du Conseil pour les aider à se familiariser avec les questions relevant du Groupe de travail.

22. La Division a collaboré avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour faciliter la tenue de réunions en présentiel, conformément aux orientations et restrictions concernant la COVID-19, tout en continuant de proposer la tenue de réunions virtuelles.
